BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1087

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

552 103 541 RCS Angers.
OUTELEC.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 104850.00 EUR.
Adresse : 5b, Boulevard du Maréchal Foch, 49100 Angers.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE OUTELEC PAR LA SOCIETE GABIR Société Absorbante : GABIR Forme : Société en nom collectif Adresse du siège : 5B Boulevard du Maréchal Foch, 49100 Angers Capital : 15 244,90 € Numéro unique d'identification : 429 339 583 Lieu d'immatriculation : Angers Société Absorbée : OUTELEC Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 5B Boulevard du Maréchal Foch, 49100 Angers Capital : 104 850 € Numéro unique d'identification : 552 103 541 Lieu d'immatriculation : Angers Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2021, les sociétés susvisées ont établi le projet de fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante. 1. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la Société Absorbante est prévue : -Actif : 403 938 € -Passif : 288 409 € 2.Rapport d'échange des droits sociaux : 0,3286 part sociale nouvelle de la société GABIR pour 1 part sociale de la société OUTELEC 3.Montant prévu de la prime de fusion : 104 834,44 € 4.Date du projet de fusion : 10 mai 2021 5.Date et lieu du dépôt du projet de fusion au RCS au titre de chaque société participante : -greffe du tribunal de commerce d'Angers, le 11 mai 2021 pour la Société Absorbante, -greffe du tribunal de commerce d'Angers, le 11 mai 2021 pour la Société Absorbée. Les créanciers des sociétés OUTELEC et GABIR disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publicité pour exercer leur droit d'opposition. Pour avis.